



225206 - Le jugement de l'utilisation par un travailleur d'une carte de réduction réservée aux étudiants

question

J'étudie en Turquie et je possède une carte de réduction pour les transports. Ma carte offre une réduction plus importante que celle dont bénéficient certaines personnes. La carte est strictement personnelle. Mon travail m'empêche d'aller suivre mes cours à l'université cette année. Il y a à mes côtés un travailleur qui a besoin de ma carte. Puissé-je la lui donner? Cela ne relèverait-il pas de la tricherie?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La carte étant exclusivement réservée aux étudiants et destinée à un usage strictement personnel, vous ne pouvez pas la donner à un autre. Car cela relèverait de la spoliation de biens. Vous auriez ainsi aidé le travailleur en question à s'arroger un droit.

Allah le sait mieux.